

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 juillet 2021 à 19 h 00

Convocation du 13 juillet 2021

Étaient présents : Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Claudine BIZOT, Laurent COCHONNEAU, Christophe LALOU, Jean-Yves BOURGE, Laura COUTABLE, Christophe GALASSO, Sophie GIRARD, Anne-Sophie MAZE, Sébastien PIERRE, Christophe POMMIER

Était absente excusées : Marie-Line REVEL pouvoir à Claudine BIZOT
Michel DEROUINEAU pouvoir à Christophe POMMIER
Raphaëlle DUCHESNE pouvoir à Laura COUTABLE
Marie-Noëlle ORTION pouvoir à Christophe LALOU
Gautier MICHELIN à Sébastien PIERRE
Alexis COME

Était absente non excusée : Béatrice LEVASSEUR

Secrétaire de séance :

Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Délibérer pour choisir l'entreprise retenue pour le MAPA préparation des repas au sein du restaurant scolaire Croq'Gervais
- ❖ Délibérer pour la prise en charge des transports de piscine des enfants hors commune inscrits à l'école Sainte Anne-Saint Joseph
- ❖ Remplacement d'un agent
- ❖ Augmentation des heures d'un agent
- ❖ Création d'un poste administratif à mi-temps à compter de septembre
- ❖ Point sur les commissions
- ❖ Questions diverses

Claudine BIZOT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.
Le registre circule pour les signatures.

- ❖ **Délibérer pour choisir l'entreprise retenue pour le MAPA préparation des repas au sein du restaurant scolaire Croq'Gervais**

Christophe LALOU présente l'analyse des offres, les points les plus importants dans nos demandes étaient la production locale, les produits frais, un maximum de plats cuisiner sur place, la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'analyse est la suivante :

1. Critère Prix des prestations

Pondéré à 40 sur 155 points.

PRIX TTC	API	RESTORIA
Repas maternelle	3.70	4.36
Repas Primaire	3.81	4.45
Repas adultes	4.13	4.88
NOTES	40	0

2. Critère Valeur technique

Pondéré à 115 sur 155 points.

Demandes	NOTES	
	API	RESTORIA
Cuisine traditionnelle 10 PTS	10	10
Menus diététiques 15 PTS	15	15
Participation obligatoire de la diététicienne 10 PTS	10	9
Produits frais et de saison 20 PTS	20	15
Quantités adaptées 10 PTS	10	10
Production locales 20 PTS	20	18
Traçabilité des produits (pêche raisonnée, viande label ...) 35 PTS EGALIME	33	27
Déjeuner 5 composantes 8 PTS	8	8
Repas végétarien 10 PTS	10	8
Animation 7 PTS	7	7
Produits sans OGM 10PTS	10	10
Total	148	132
Notes pondérées	109.80	97.94

	API	RESTORIA
Prix des prestations	40	0
Valeur technique	109.80	97.94
Total / 195	149.80	97.94

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal choisissent l'entreprise API à l'unanimité.

Vote pour 17

❖ Délibérer pour la prise en charge des transports de piscine des enfants hors commune inscrits à l'école Sainte Anne-Saint Joseph

Mme la maire explique aux membres du conseil municipal que depuis plusieurs années la mairie règle les frais de piscine des enfants n'habitant pas la commune de Saint Gervais en Belin et qui sont inscrit au sein de l'école Ste Anne St Joseph.

Et le bureau souhaite que ce ne soit plus le cas pour l'année scolaire 2021-2022. Chaque commune doit participer aux frais de piscine pour les enfants de son territoire. Il va donc être demandé aux gestionnaires de l'école privée de contacter les dites communes ou bien de prendre en charge les frais de piscine des enfants hors commune.

Anne-Sophie MAZE souhaite qu'une explication soit donnée à la directrice de l'école car elle trouve que c'est brutal. Et il faut leur laisser le temps de contacter les autres communes. Christophe POMMIER pense que nous allons dans le bon sens en communiquant plus avec l'école privée donc il veut qu'il y ait une réunion afin d'expliquer cette décision. Mathilde PLU répond qu'une réunion sera mise en place à la rentrée mais qu'il faut prendre une décision aujourd'hui. Christophe LALOU lève un doute l'année 2020-2021 a été en totalité réglée par Saint Gervais en Belin pour les enfants de l'extérieur et ceux de St Gervais.

Mme la maire tient à souligner que le fait de payer pour les enfants de l'école privée (de Saint Gervais et pour les hors commune) la piscine est une subvention allouée à cette école. En conséquence elle souhaite qu'elle soit mentionnée lors des présentations du budget des écoles. (Une séance de piscine pour 10 enfants est à 120 € la séance et le transport de 90 € aller-retour).

Mme la maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à facturer à l'école Sainte-Anne Saint-Joseph les transports piscine et les entrées, au prorata, des enfants hors communes participant à l'activité piscine et n'habitant pas la commune de Saint Gervais en Belin.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

❖ **Remplacement d'un agent en longue maladie**

Mme la maire demande aux membres du conseil municipal leur accord afin de remplacer Mme Christine BOURGOIN le temps de son arrêt pour maladie, pour une durée de 35 heures semaines.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

❖ **Augmentation des heures d'un agent**

Mme la maire demande aux membres du conseil municipal leur accord afin d'augmenter le temps de travail de Mme Anaïs BOURDAIS. Elle a actuellement un poste à 18 h 00 par semaine qui passerait à 32 h 00.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

Vote pour 17

Il est précisé qu'avec les heures supplémentaires elle fait actuellement environ 20 h 00 semaine.

❖ **Création d'un poste administratif à mi-temps à compter de septembre**

Mme la maire demande aux membres du conseil municipal leur autorisation afin de créer un poste d'adjoint administratif à 17.50 heures semaines à compter du 15 septembre 2021.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

❖ **Questions diverses**

Admission en non-valeur

Mme la maire demande aux membres du conseil municipal d'admettre en non-valeur la somme de 79 € que M Laigneau Jean-Yves aurait du régler suite à la construction d'un abri de jardin pour la DP 072 287 15 Z 2004.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

Convention de mise à disposition d'animateurs de la CDC OBB à la commune

Mme la maire demande aux membres du conseil leur accord afin de signer la convention de mise à disposition pour l'année scolaire 2021-2022 pour 5 animateurs sur le temps du midi par la CDC OBB (Annexe 1).

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

Emploi d'été

Mme la maire demande aux membres du conseil municipal leur autorisation afin d'embaucher un emploi d'été pour 6 jour découper en août et septembre.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

Demande de la subvention voirie au Conseil Départemental.

Laurent COCHONNEAU demande aux membres du Conseil municipal leur autorisation afin de solliciter la subvention dite voirie auprès du conseil départemental de la Sarthe. Les projets concernés seraient la route du Plessis et la route de la Claverie.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 17

Point sur les commissions

Commission chemin de randonnées : Sébastien PIERRE

Il indique que la propriétaire d'une partie du parcours de santé commence à s'agacer du passage répété des quads sur sa parcelle. Elle souhaite que la commune fasse le nécessaire ou bien elle risque de ne plus mettre à disposition son terrain.

Mme la Maire précise que des panneaux vont être posés indiquant que les moyens de transports à moteurs sont interdits sur le parcours de santé sauf riverains et entretien.

Demande d'un locataire

L'EARL CHARTIER qui est maintenant locataire d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n°38 souhaite que les publicités du magasin Intermarché ne soit plus sur sa parcelle. Le directeur sera prévenu.

Travaux rue de Normandie et place du Mail Jean-Yves BOURGE

Les travaux ont pris du retard le bicouche sera réalisé semaine 34.
La réception du chantier a été réalisé le 15 juillet 2021, il y a des réserves.

Un débat s'ouvre concernant le portillon utilisé par l'école Sainte Anne-Saint-Joseph.

Prochaine réunion :

Prochain conseil municipal 13 septembre 2021

Levée du conseil à 20 h 45

La Secrétaire de séance,

Claudine BIZOT

La Maire,

Mathilde PLU